



Publication communale mars 2019

Mise au concours – Berger du Pilay

Le poste non permanent de berger du Pilay est mis au concours pour **les saisons 2019 à 2023 (5 ans)**. Les personnes intéressées par le poste sont priées d'envoyer leur offre, avec prétentions de salaire, au secrétariat communal ou directement à M. Fabian Zürcher, par courriel, à l'adresse fabian.zuercher@courtedoux.ch, **avant le 8 avril 2019**. Le cahier des charges est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch.

Inscriptions au pâturage du Pilay

Les agriculteurs qui désirent mettre du bétail en estivage au Pilay sont invités à remettre la liste des bêtes avec **no. correct d'identification et date de naissance** de chaque bête **jusqu'au 18 avril 2019 au plus tard**, par courriel, à M. Fabian Zürcher, à l'adresse fabian.zuercher@courtedoux.ch.

Rappel – « Vigilance frelon asiatique »

L'Office cantonal de l'Environnement relance un appel à la vigilance au sujet du frelon asiatique. Toutes les informations y relatives sont disponibles sur le site internet de l'Office de l'Environnement (www.jura.ch/especes-exotiques).

Information TEXAID

En 2018, TEXAID a récolté **2'486 kg** de vieux vêtements à Courtedoux.

Saveurs poissons frais Jura

M. Michaël Terrier sera absent le lundi 1^{er} avril 2019. Merci à la population d'en prendre bonne note.

Permis de construire

Requérante : **Godat Caroline**, Sur la Grétche 259
Projet : **Création d'un jardin d'hiver**



Commission des travaux publics

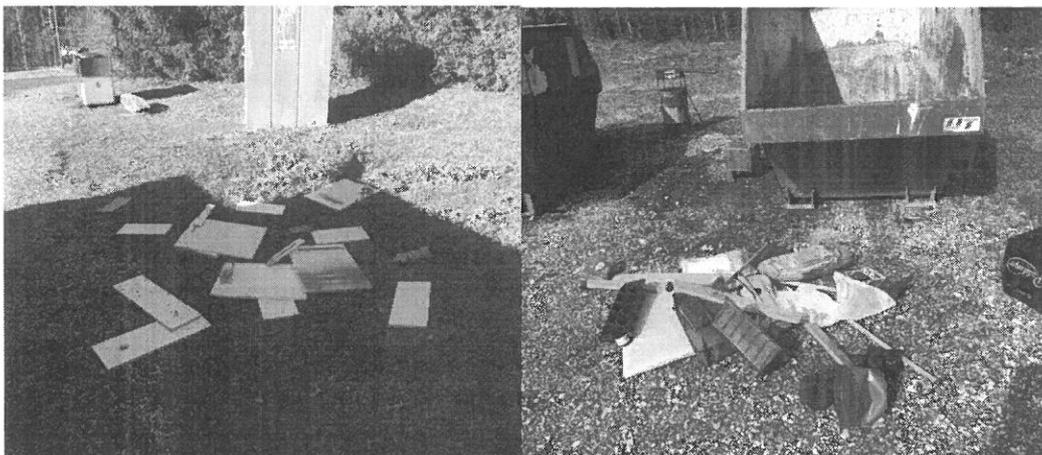
Dans sa séance du 11 mars dernier, le Conseil communal a nommé **M. Vincenzo Esposito** en tant que membre de la commission des travaux publics dès le 1^{er} avril 2019, en remplacement de M. Cyril Guenin qui deviendra consultant de cette commission suite au départ en retraite de M. Willy Blaser. Le Conseil communal remercie vivement M. Esposito pour son engagement et lui souhaite plein succès dans l'exercice de son nouveau mandat.

Départ en retraite de M. Willy Blaser

Au 31 mars 2019, **M. Willy Blaser**, voyer communal depuis juillet 2004, prendra une retraite bien méritée. Les Autorités communales ainsi que le personnel communal le remercient vivement pour son précieux engagement durant ces longues années. Ils lui souhaitent le meilleur pour les années à venir.

Nouvelles incivilités à la déchetterie

Comme le montrent les photos ci-dessous, de nombreuses incivilités ont à nouveau été constatées à la déchetterie. Les Autorités communales rappellent à la population que **le tri d'une benne par l'entreprise Ramseyer, incombe des frais supplémentaires à la commune, donc indirectement à chaque citoyen**. Si aucune amélioration n'est constatée prochainement, les Autorités communales se verront dans l'obligation de revoir la taxe annuelle à la hausse lors de la préparation de leur prochain budget.



Courtedoux, le 26 mars 2019/kc

Le Conseil communal



CHASSE AUX ŒUFS

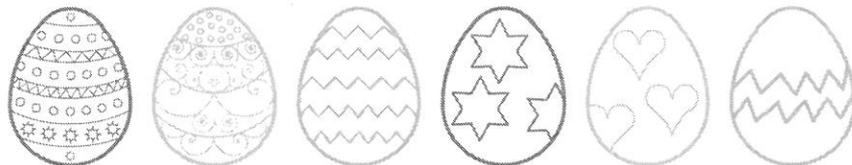


Dimanche
14 avril
2019
Courtedoux

Il est bientôt l'heure de ressortir ton panier pour partir à la chasse aux œufs !

L'équipe de Courte'Bouge a le plaisir de t'accueillir avec des nouveautés pour cette deuxième édition.

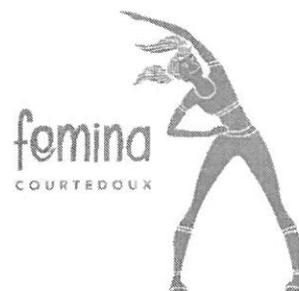
Grignotages
salés sucrés
à l'arrivée !



Horaires :
9h -12h
(Dernier départ à
10h)

Inscription par mail
jusqu'au 31 mars.
Indiquer les nom, prénom,
âge de l'enfant.
courtebouge@gmail.com
Pas d'inscription le jour
même.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.



Parents & Athlètes.

**LA FSG & FÉMINA COURTEDOUX ORGANISENT LEURS 3^{ÈME} CAMP DE SPORT
ARTISTIQUE, ATHLÉTIQUE & JEUX**

Mercredi 24 avril 13 : 30 à 17 : 00

Jeudi 25 avril 09 : 00 à 21 : 00

Vendredi 26 avril 09 : 00 à 18 : 00

Ouvert aux filles et garçons, de 2001 à 2009

Sous la responsabilité de moniteurs J+S

Pic Jean-François, 079 285 99 66

Sur la Côte 232

2905 Courtedoux

Vincent Choulat, 079 781 47 54

Rue du Puits 8

2932 Coeuve

Programme dévoilé le 1^{er} jour à la halle de gymnastique de Courtedoux

Les déplacements seront individuels.

Repas organiser et préparer sur places, obligatoires: jeudi midi, soir et vendredi midi.

Assurance à charge des participants.

La FSG & Fémina Courtedoux fixe un montant de participation de :

40.- aux membres de nos sociétés / 50.- aux non-membres.

FSG & Fémina Courtedoux

Inscriptions : ✂ - - - - -

Je participe au 3^{ème} camp de la FSG & Fémina Courtedoux

Nom :

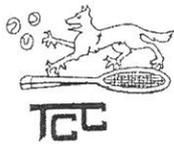
Prénom :

Signature des Parents :

- - - - -

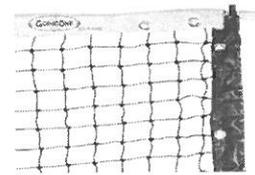
Inscription à remettre au lundi 8 avril à Pic J-F

Tennis-Club Courtedoux



tc.courtedoux@bluewin.ch

Loisirs & Actifs



Formation

Loisirs

Avec ses deux courts extérieurs, le club offre de nombreuses possibilités de jeux et ces surfaces font partie des plus belles installations de la région.

Les courts sont situés au lieu-dit « Sur La Côte ». Les membres et invités peuvent pratiquer leur sport ou loisir favori dans un endroit tranquille.

Sans restriction de domicile, le club vous invite à venir nous rejoindre dans une ambiance sympa et familiale.

De plus, c'est pratique, pas besoin de vous déplacer, vous pouvez réserver votre heure de tennis depuis n'importe où, il suffit de vous connecter avec un ordinateur ou un téléphone portable.

Les prix très attractifs permettent à chacune et chacun de venir jouer sur nos nouvelles surfaces sans mettre en péril le budget familial.

Compétition

Quatre équipes Interclubs sont engagées en compétition : Une 2^{ème} ligue hommes, une 1^{er} ligue hommes 35+ une 1^{er} ligue dames et une 2^{ème} ligue dames.

La compétition a toujours eu de l'importance et fait partie des priorités du Club.

Ecole de tennis

Nos Monitrices et Moniteurs J+S sont à disposition pour s'occuper de Jeunes de tous âges et Adultes qui désirent suivre les entraînements, qui vont débiter en avril.

Ces entraîneurs sont reconnus J+S Sport des jeunes, J+S Sport des enfants et Kids Tennis.

Le matériel nécessaire aux entraînements sera mis gratuitement à disposition par le Club.

Club-House

La rénovation du Club-House en 2015 a permis d'en doubler la surface. Il est possible désormais de le louer, demandez-nous une offre.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer prochainement sur nos belles installations.

Pour toute info vous pouvez appeler le 032/ 466.10.64

tc.courtedoux@bluewin.ch



Cahier des charges du berger du pâturage du Pilay, Courtedoux

Le berger du pâturage du Pilay est nommé par le Conseil communal **pour une période de 5 ans**, sur proposition de la Commission des terrains agricoles. Il est placé sous la surveillance de la Commission, plus particulièrement du Président de la Commission.

Il a les tâches et obligations suivantes :

Art. 1

La surveillance du bétail une fois par jour, l'entretien de la loge, des clôtures et des bassins pendant la période d'estivage.

Art. 2

Traiter les chardons selon les directives et faucher les épines.

Art. 3

Rentrer le bétail quand il s'échappe du pâturage et remettre la clôture en état.

Art. 4

Il signale au Président ou au propriétaire les anomalies constatées au bétail.

Art. 5

Il assume toutes les tâches découlant du règlement d'estivage, ou décidées par la Commission.

Art. 6

Il tient un état permanent des entrées et sorties du bétail durant la période d'estivage.

Art. 7

A la fin de l'estivage, il vide et nettoie les bassins, ferme l'eau et cadenasse certains portails. Les clés doivent être remises au Président de la Commission ou au Secrétariat communal.

Il reçoit pour ces travaux un salaire annuel fixé par le Conseil communal, sur proposition de la Commission. La Commune lui met gratuitement à disposition le logement de la loge.

L'entretien de celle-ci est à charge du berger, moyennant paiement par la commune des fournitures (peinture).

Au cas où certains travaux prescrits ne seraient pas exécutés correctement (ex. le fauchage des épines et chardons), la Commission se réserve le droit de proposer au Conseil communal une retenue de salaire.

La Commission se réserve le droit de réduire ou de prolonger la durée d'estivage, moyennant une modification des tarifs.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 25 mars 2019.

Au nom du Conseil communal
Le Maire : La Secrétaire :

Pris connaissance le : _____

Le berger du Pilay :